

PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

L'élevage du porc sur litière



DIRECTION
AGRICULTURE
ESPACES
RURAUX
NATURELS

2 Les avantages

La production de porc sur litière présente des avantages techniques, environnementaux et financiers.

Thème	Avantage technique	Avantage environnemental	Avantage financier
Gestion de l'azote et résorption	- Période d'épandage des fumiers plus longue - Surface d'épandage autorisée plus grande - Exportation des fumiers possibles	- Diminution de la quantité d'azote de 30 à 58 % - Résorption du phosphore si exportation du fumier ou du compost	- Baisse de l'usage d'engrais minéral - Pas de nécessité d'investir dans une unité de traitement
Sol	L'apport de fumier permet de compenser le déficit d'humus (ex : dans rotation blé / maïs, zone légumière...)	- Amélioration de la structure du sol - Limitation du ruissellement et de l'érosion	Rendements préservés en conditions séchantes
Bien-être animal	- Éclairage en lumière naturelle - Plus grande surface de mouvement - Animal plus enjoué - Augmentation du caractère fouisseur de l'animal - Réduction des boîtiers	Meilleure perception du consommateur	Moins de renouvellement des reproducteurs
Filière porcine	- Élevage qui respecte les cahiers des charges des labels - Viande plus agréable à travailler pour les artisans bouchers	Réduction des odeurs, épandage de fumier mieux perçu	- Possibilité de valorisation en filière courte - Possibilité d'accéder à des filières Qualité
Énergie	- Éclairage naturel - Ventilation statique	Baisse de la consommation énergétique	Charges d'électricité plus faibles selon la conception du bâtiment
Bâtiment	Conception simplifiée sans négliger confort et performance	Réaménagement possible d'anciens bâtiments	Coût d'entretien plus faible

3 Questions réponses

Les conditions de travail sont difficiles :

FAUX

Le paillage du bâtiment nécessite effectivement un investissement en temps plus important, surtout lors de la mise en place. Par contre, après le départ des animaux, chaque case peut être rapidement nettoyée sans avoir besoin de nettoyer ni pré fosse ni caillebotis. L'ambiance moins confinée rend le travail plus agréable, notamment dans les bâtiments gestantes

La conception du bâtiment doit être réfléchie pour permettre une mécanisation du travail et faciliter le mode de tri des animaux avant le départ.

L'azote du fumier est moins bien valorisé par la plante : FAUX

Une partie de l'azote va être valorisée immédiatement par la plante. Le reste ira en terre et sera restitué sur plusieurs années (arrière effets). Cela doit être pris en compte dans le plan de fumure. De plus, une meilleure structure du sol, liée au fumier, permet une meilleure adaptation des plantes à la sécheresse.

Une litière mal conduite entraîne des dégagements d'ammoniac : VRAI

La litière, tout comme le lisier, dégage de l'ammoniac dans les bâtiments. Cependant, lorsque la litière est bien maîtrisée (quantité de paille suffisante, humidité pas trop importante), il n'y a pas plus de dégagement qu'avec le lisier.

Un apport de litière important dès le début d'un lot permet d'enclencher un compostage de celle-ci en limitant les émanations d'ammoniac.

L'indice de consommation et le TMP sont plus élevés : VRAI MAIS...

La différence est faible : l'indice de consommation est supérieur de 0,13 point en élevage sur litière. La teneur en gras intramusculaire dans la viande est supérieure. Cela peut être compensé par une valorisation en filière qualité ou par l'optimisation de la conduite d'élevage.

4 Les accompagnements financiers

Transformation ou création de bâtiment sur paille ou litière	Contacts
<p>Le Département apporte une aide lors de travaux de transformation ou de création de bâtiments sur paille ou litière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant de la subvention : 20 % des travaux, plafonné à 15 000 € en démarche Label Rouge, Certification de Conformité du Produit et autre démarche qualité ; plafond porté à 20 000 € en démarche Label Rouge Fermier ou Agrobiologie. - L'exploitation est éligible lorsque sa production est inférieure ou égale au PADD (Projet Agricole Durable Départemental). - La base d'éligibilité est le cheptel existant. Dans la cadre des JA / EDEI ou d'une restructuration interne, l'extension du cheptel sera prise en compte. 	<p>Conseil général des Côtes d'Armor DAERN / SEPA 9 place du Général de Gaulle CS 42371 22 023 SAINT BRIEUC CEDEX 1 02 96 62 27 33</p>
<p>La Région Bretagne propose également un dispositif d'aide, cumulable avec les aides Conseil général des Côtes d'Armor.</p> <p>Montant de la subvention : 20 % des travaux, plafonné à 15 000 €.</p>	<p>Conseil régional de Bretagne Service de l'agriculture et de l'agroalimentaire 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 RENNES CEDEX 7 02 99 27 12 83</p>

Aide à la résorption	Contacts
<p>Aides* à la résorption des excédents de phosphore basées sur l'équilibre de fertilisation. Le montant retenu est plafonné à 18 € par kg P₂O₅ exporté avec un complément de 6 € pour améliorer le produit exporté. Le taux d'aide appliqué est de 60 % sur les bassins versant Algues Vertes.</p> <p><i>Exemple d'un aménagement bâtiment de 430 places à 150 000 € : pour 2 000 kg de phosphore compostés et exportés, 48 000 € seraient éligibles à 60 % de subvention, soient 28 800 € d'aide attribués (non cumulables avec d'autres dispositifs).</i></p> <p>* correspondant au cheptel autorisé avant extension - restructuration</p>	<p>Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Armor-Finistère 18 rue du Sabot - Bât B 22440 PLOUFRAGAN 02 96 33 35 25</p>

5 Références techniques

Bibliographie

- *Élever des porcs sur litière. Comprendre les fonctionnements, améliorer les résultats*, par l'IFIP, Les Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, et l'INRA - septembre 2012
- *Produire du porc autrement*, collection des cahiers techniques du RAD - 2008

Contacts utiles

- Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor 02 96 79 22 22
- Réseau Cohérence 02 96 58 01 94
- Coopératives et groupements

DÉVELOPPEMENT
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR
DIRECTION DE L'AGRICULTURE DES ESPACES RURAUX ET NATURELS

DAERN

9, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
TÉL. 02 96 62 27 33



Établissement public du ministère
chargé de l'aménagement durable

Conseil
Général



Votre Conseil général
au service de tous les Costarmoricaïns